

Région



Provence
Alpes
Côte d'Azur

FEADER 2014-2020 PDR PACA

Comité des partenaires

06 Novembre 2014





1 - Retour sur les négociations avec la Commission Européenne:

- Cadre national
- PDR PACA

2 - Calendrier Prévisionnel

3 - Contenu des mesures PDR





Les discussions entre la DG Agri et le MAAF sont toujours en cours (900 observations sur le cadre national). Les principaux points de blocage sont les suivants:

- ICHN (discussions sur certains critères d'éligibilité)
- Installation (attente de précisions sur les conditions de la modulation)
- Prédation (validation de l'éligibilité des dépenses de gardiennage)



Ouverture de la mesure formation pour suivre l'évolution récente de la Commission sur la ligne de partage FSE/FEADER.

Abandon de la mesure promotion des signes de qualité : le maintien de cette mesure supposait de financer également la certification dont la gestion administrative coûte plus que l'aide distribuée aux agriculteurs. Une solution plus efficace à travers un financement régional de ce dispositif est à l'étude.

Validation du top up additionnel mais pas du top up pur





Hydraulique agricole : en attente de validation par la DG Agri de l'éligibilité des projets mixtes

aires de lavage: la 4.3 est réservée aux investissements collectifs uniquement => ajout des aires de lavage dans la mesure 4.1.2 (taux d'aide moins avantageux)

Circuits courts: discussion sur la notion d'intermédiaire et sur la distance maximale autorisée entre producteur et consommateur

LEADER : les stratégies locales peuvent couvrir les différentes mesures du PDR à condition de démontrer une valeur ajoutée





Retour sur les négociations avec la CE - PDR

Nouvelle répartition de l'enveloppe FEADER:

Enveloppe nationale	
ICHN	213.2
MAEC	75
Bio	18.8
Installation	24
Prédation	32
Natura 2000	10
Enveloppe régionale	
Modernisation	14
Industries agro-alimentaires	12
Hydraulique agricole	18
Forêt	9
Foncier	2,5
Formation	1,2
Circuits courts	2,3
Innovation	4
LEADER	25,2
Développement rural (incl Pastoralisme)	13,5
Assistance Technique	3,8



Le contenu des mesures et les enveloppes financières pourront faire l'objet de révisions régulières (point annuel environ) sur la base des résultats de programmation, de certification (montants, indicateurs) et des différents contrôles.

Les propositions de révision seront présentées dans le cadre du comité de suivi FEADER.

La procédure de validation des demandes de révision dure de 4 à 6 mois (selon l'importance des modifications demandées).





Confirmation que la date limite d'envoi des PDR à la CE pour une validation avant fin 2014 est le 17 novembre 2014

Etapas préalables requises:

- validation informelle du cadre national
- transmission officielle du cadre national pour validation
- validation informelle du PDR

Attente d'un calendrier alternatif si le cadre national /le PDR ne peuvent être soumis avant le 17 novembre





Mesures Ouvertes dans le PDR

- 1 - Transfert de connaissances et actions d'information
- 4 - Investissements physiques
- 6 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises
- 7 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales
- 8 - Investissements dans le développement des zones forestières
- 10 - Agroenvironnement – Climat (MAEC)
- 11 - Agriculture biologique
- 13 - Zones soumises à contraintes naturelles (ICHN)
- 16 - Coopération
- 19 - LEADER



Contenu des Mesures

Mesure 1 : Transfert de connaissances et actions d'information

Types d'opérations

- 1.1 Formation professionnelle et acquisition de compétences
- 1.2 Actions de démonstration et d'information dans les domaines de l'agriculture et de la forêt

Montant FEADER de la mesure
2,3 millions EUR



Contenu de la Mesure 1

1.1 Formation professionnelle et acquisition de compétences

Description

Mise en œuvre de programmes ou d'actions de formation collective professionnelle continue par des organismes de formation professionnelle continue publics et privés: frais d'organisation, coûts pédagogiques, etc...

Organismes agréés par le Ministère en charge de la formation professionnelle.

Public ciblé: personnes actives dans le secteur agricole, alimentaire et forestier

Thématiques: compétitivité de l'agriculture et des IAA, gestion durable des ressources naturelles, transition énergétique

Service instructeur :
Région

Données financières

- Montant FEADER : 1,14 M€
- Taux FEADER : 53%
- Taux de cofinancement public : 70% +5% pour les formations ciblées bio

En cours de définition / négociation

Eligibilité des OPCA
Seuil minimum



Contenu de la Mesure 1

1.2 Actions de démonstration et d'information dans les domaines de l'agriculture et de la forêt

Description

Activités de démonstration et actions d'information visant la diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques innovantes, déjà testées ou mises au point, aux agriculteurs et aux actifs du secteur de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la sylviculture: coûts pédagogiques (intervenants, supports), organisation de colloques et séminaires...

Public cible: personnes actives dans le secteur agricole, agroalimentaire et forestier

Thématiques: compétitivité, gestion durable des ressources, transition énergétique

Service instructeur :
Région

Données financières

- Montant FEADER : 1,14 M€
- Taux FEADER : 53%
- Taux d'aide public : 80%

En cours de définition / négociation

Seuil minimum



Mesure 4 : Investissements physiques

Types d'opérations

- 4.1.1 Modernisation des exploitations d'élevage
- 4.1.2 Modernisation des exploitations du secteur végétal
- 4.1.3 Investissements collectifs
- 4.1.4 Investissements pour la performance énergétique des exploitations agricoles
- 4.1.5 Modernisation des serres
- 4.1.6 Investissement pour la rénovation des vergers
- 4.2.1 Investissements dans les industries agroalimentaires
- 4.3.1 Modernisation des infrastructures hydrauliques agricoles et retenues collin.
- 4.3.2 Développement de nouveaux réseaux d'irrigation agricole
- 4.3.3 Desserte forestière
- 4.3.4 Aires de lavage et systèmes de traitement des effluents phytosanitaires

Montant FEADER de la mesure
48,4 millions EUR



4.1.1. Modernisation des exploitations d'élevage

Description

Pour agriculteurs ou groupement d'agriculteurs - filières bovins, ovins, caprins, porcins, volaille, lapins

- les **constructions neuves, rénovation, modernisation ou extension de bâtiments**, dont les techniques de construction visent à réduire leur impact environnemental
- les **matériels et équipements** permettant d'améliorer :
 - l'autonomie alimentaire du cheptel
 - le bien-être animal
 - la sécurité et le confort des personnes
 - la gestion des effluents (nouveaux zonages nitrate)
 - les investissements liés au respect des normes nouvellement introduites
- **l'installation d'atelier de transformation à la ferme** des exploitations d'élevage
- **investissement immatériels** dans la limite de 10 %
- 1 ou 2 aap par an, enveloppe financière fermée, notation des projets sur critère de sélection avec note éliminatoire (JA, zones défavorisées, agro-ecologie, MAEC, AB, GIEE, nature des investissements...)

Données financières

- Montant FEADER:
4 084 321 €, dont 500 000 € pour les ateliers de transformation à la ferme
- Intensité de l'aide publique :
 - taux de base **20 %**
 - majorations :
 - + 2 % construction neuve en bois
 - + 10 % JA et nouveaux installés
 - + 20 % en zone de haute montagne, + 15 % en zone de montagne, + 5 % en autre zone défavorisée
 - + 10 % Bio
 - + 10 % pour les demandeurs reconnus GIEE
- Plancher de dépenses éligibles: **12 000 € par dossier**
- Plafonds de dépenses éligibles : **Hors Montagne : 80 000 € / Montagne : 100 000 € pour la période 2015-2020**
- Transparence des GAEC dans la limite de 3

En cours de définition / négociation

- Participation de l'Agence de l'Eau aux investissements de gestion des effluents d'élevage (Nitrates) ?
- Transformation à la ferme en 4.2 ?
- Confirmation de taux majorations après estimation financière
- **quel financement national complémentaire ?**

Service instructeur:
DDT(M)



4.1.2 Modernisation des exploitations du secteur végétal

Description

Pour agriculteurs ou groupement d'agriculteurs

Matériel et équipements visant :

- **La réduction des pollutions par les fertilisants**
- **La réduction des prélèvements sur la ressource en eau**
- **Matériel spécifique pour l'implantation de couverts et d'enherbement inter cultures ou pour les zones de compensation écologique**
- **La réduction des pollutions par les produits phytosanitaires** : dont Aménagement d'une aire de lavage et de remplissage et dispositifs de traitement des effluents phytosanitaires
- **La réduction de la pollution par élimination et valorisation des déchets** (plastique, organique...)
- **investissement immatériels** dans la limite de 10 %
- 1 ou 2 aap par an, enveloppe financière fermée, notation des projets sur critère de sélection avec note éliminatoire (JA, zones défavorisées, zones à enjeux concernant la qualité de l'eau, agro-écologie, MAEC, AB, GIEE, exploitation ferme dephy, nature des investissements,...)

Données financières

- Montant FEADER:
2 736 089 €, dont 1 850 151 € pour les aires de lavages
- Intensité de l'aide publique :
- taux de base **20 %**
- Taux de base aire de lavage : **40 % ?**
- majorations :
+ 10 % JA et nouveaux installés
+ 10% Bio
+ 10% pour les demandeurs reconnus GIEE
- Plancher de dépenses éligibles: **4 000 € par dossier**
- Plafonds de dépenses éligibles : **50 000 € pour la période 2015-2020**
- Transparence des GAEC dans la limite de 3

En cours de définition / négociation

- Participation de l'Agence de l'Eau aux investissements ? Zonage à préciser ?
- Confirmation de taux majorations après estimation financière
- **quel financement national complémentaire ?**

Service instructeur:
DDT(M)



4.1.3 Investissements pour les CUMA

Description

- **Filières animales**
 - *les équipements collectifs dans les bâtiments d'élevage,*
 - *la mécanisation collective en zone de montagne : matériels adaptés à des conditions de forte pente ou à des conditions difficiles (accessibilité, altitude, taille du parcellaire...)*
- **Filières végétales** : En plus des investissements cités dans le type d'opération 4.1.2 :
 - les équipements de gestion des eaux résiduaires ;
 - les installations collectives de lavage et de traitement des effluents phytosanitaires, viti-vinicoles ou issus de la transformation de productions végétales spécialisées.
- **Performance énergétique** : les investissements relatifs au développement des énergies renouvelables et économies d'énergies.
 - + les investissements immatériels dans la limite de 10 % (sauf diagnostic énergétique)
- 1 ou 2 aap par an, enveloppe financière fermée, notation des projets sur critère de sélection avec note éliminatoire (zones défavorisées, agro-écologie, nombre d'adhérents, utilisateurs, nature des investissements,...)

Données financières

- Montant FEADER:
135 143 €
- Intensité de l'aide publique :
 - **35 %** pour les équipements collectifs dans les bâtiments d'élevage et la mécanisation collective en zone de montagne;
 - **20 %** dans le secteur végétal;
 - **40 %** dans le cadre de la performance énergétique.
- majorations :
 - + 10 % pour les demandeurs reconnus GIEE
 - + 10 % bio, si tous les adhérents utilisateurs bio
- Plancher de dépenses éligibles: **4 000 € / dossier**
- Plafonds de dépenses éligibles **pour la période 2015-2020 : 100 000 € (élevage), 150 000 € (végétal et performance énergétique)**

En cours de définition / négociation

- Participation de l'Agence de l'Eau aux investissements (nitrates en élevage) ? Zonage prioritaire à préciser pour la qualité de l'eau ?
- Confirmation de taux majorations et plafonds après estimation financière
- **quel financement national complémentaire ?**

Service instructeur:
DDT(M)



4.1.4 Investissement pour la performance énergétique

Description

Pour agriculteurs ou groupement d'agriculteurs toute filière agricole

- les matériels équipements et matériaux permettant d'économiser de l'énergie (dont des investissements spécifiques pour les serres),
- les équipements de production d'énergie renouvelable,
- les investissements pour le pré et le post-traitement des digestats, en accompagnement d'un projet de méthanisation agricole,
- Les investissements immatériels : le diagnostic énergétique de l'exploitation, et autres études techniques préalables, études de faisabilité, des audits énergétiques approfondis d'un bâtiment ou d'un matériel, dans la limite de 10% du montant total de l'investissement.
- 1 ou 2 aap par an, enveloppe financière fermée, notation des projets sur critère de sélection avec note éliminatoire (JA, zones défavorisées, agro-écologie, MAEC, AB, GIEE, intégration dans le plan Énergie Méthanisation Autonomie Azote, nature des investissements,...)

Données financières

- Montant FEADER:
600 635 €
- Intensité de l'aide publique :
- taux de base **40 %**

- majorations :
+ 10 % JA et nouveaux installés
+ 10 % zones défavorisées
+ 10% Bio
+ 10% pour les demandeurs reconnus GIEE
- Plancher de dépenses éligibles: **2 000 € par dossier**
- Plafonds de dépenses éligibles **pour la période 2015-2020 : 40 000 €, 150 000 € pour les serres**
- Transparence des GAEC dans la limite de 3

En cours de définition / négociation

- Participation de l'Ademe ?
- Confirmation de taux majorations après estimation financière
- **quel financement national complémentaire ?**

Service instructeur:
DDT(M)



Contenu de la Mesure 4

4.1.5 Modernisation des serres maraichères et horticoles, des aires de culture hors sol de plein air et des pépinières de plein champ

Description

construction et rénovation de serres : nouvelles capacités de production extension et modernisation

favoriser les investissements peu consommateurs d'énergie, performants en terme d'efficacité énergétique

Données financières

- Montant FEADER : 3,09 millions
- Taux FEADER : 53%
- Pour les serres maraichères :
taux de base de l'aide: 30 % ou 40% des investissements éligibles, majoré de 10% si JA ou Nouvel installé,
- Pour les serres horticoles et les aires de culture hors sol de plein air et les pépinières de plein champ : taux de base de l'aide de 40% des investissements éligibles, majoré de 10% si JA ou Nouvel installé, dans la limite du taux maximum d'aides publiques autorisé.

Service instructeur :
FAM

En cours de définition / négociation



Contenu de la Mesure 4

4.1.6 Investissement dans la rénovation des vergers

Description

Le soutien de ces investissements doit inciter à la rénovation des vergers à partir de plants offrant de meilleures garanties techniques, sanitaires, commerciales, et contribuant à une meilleure maîtrise des conditions de production. Il doit permettre une meilleure adaptation des exploitations fruitières aux attentes du marché.

Données financières

- Montant FEADER : 1,66 M€
- Taux FEADER : 53%
- Taux de base de l'aide de 35% ou 40% des investissements éligibles.
 - majoration de 5% pour une plantation à la suite d'un arrachage causé par la Sharka ou un autre organisme nuisible réglementé pour lequel des mesures d'arrachage ont été rendues obligatoires par l'Etat, (+majoration de 10% si l'exploitation est située en zone défavorisée)
 - majoration de 10% si AB .
 - majoration de 10% si JA ou nouvel installé

Service instructeur :
FAM

En cours de définition / négociation



4.2.1 Investissements dans les industries agroalimentaires

Description

Projets des entreprises de transformation et de commercialisation de produits agricoles ayant un lien fort avec le monde rural ou un lien en matière d'approvisionnement avec la production agricole organisée: investissements pour la transformation et la commercialisation des produits agricoles (travaux, matériels et équipements neufs, ...)

PME et entreprises intermédiaires

Service instructeur :
Région/SGFE

Données financières

- Montant FEADER : 10,46 M€
- Taux FEADER : 53%
- Taux d'aide publique : 40%
- Seuils: 100 000 euros pour les TPE, 150 000 pour les PME, 300 000 pour les ETI

En cours de définition / négociation

Modulation du taux d'aide publique



Contenu de la Mesure 4

4.3.1 Modernisation des infrastructures hydrauliques agricoles et retenues collinaires

Description

Projet de modernisation des infrastructures hydrauliques pour économiser la ressource en eau et améliorer le service de distribution

Création d'ouvrages pour réduire la pression des prélèvements d'eau agricoles sur les zones déficitaires : ouvrages de substitution, retenues collectives

Service instructeur :
Région/SGFE

Données financières

- Montant FEADER : 11,4 M€
- Taux FEADER : 53%
- Taux d'aide publique : 90%

En cours de définition / négociation

Éligibilité des projets mixtes

Seuil minimum



4.3.2 Développement de nouveaux réseaux d'irrigation agricole

Description

Création ou extension de réseaux d'irrigation collectifs permettant l'accès à l'eau de nouvelles surfaces agricoles: études préalables, équipements, matériaux, travaux

Données financières

- Montant FEADER : 5,7 M€
- Taux FEADER : 53%
- Taux d'aide publique: 80%

En cours de définition / négociation

Éligibilité des projets mixtes

Seuil minimum

Service instructeur :
Région/SGFE



Contenu de la Mesure 4

4.3.3 Desserte forestière

Description

Investissements visant l'amélioration de la desserte interne des massifs forestiers et des interventions ponctuelles sur l'accès aux massifs: routes forestières, pistes, câbles forestiers, travaux d'insertion paysagère...

Service instructeur :
DDT/DDTM

Données financières

- Montant FEADER : 1,52 M€
- Taux FEADER : 53%
- Taux d'aide publique : 70% pour les groupements forestiers, 80% dans le cadre d'une stratégie locale

**En cours de définition /
négociation**

RAS



Contenu de la Mesure 4

4.3.4 Aires de lavage et systèmes de traitement des effluents phytosanitaires

Description

Investissements permettant la préservation ou la reconquête de la qualité de l'eau par la prévention des pollutions ponctuelles par les phytosanitaires : par exemple aires de lavage des pulvérisateurs, aires de collecte, de stockage ou (et) de traitement des effluents phytosanitaires issus de l'application de produits phytosanitaires

Service instructeur :
DDT/DDTM

Données financières

- Montant FEADER : 3,32 M€
- Taux FEADER : 53%
- Taux d'aide publique : 100%

En cours de définition / négociation

Seuls les projets collectifs sont éligibles dans ce type d'opération (les individuels financés/4.1)



Contenu des Mesures

Mesure 6 : Développement des exploitations agricoles et des entreprises

Types d'opérations

6.1.1 DJA

6.1.2 Prêts bonifiés

6.3 Développement de petites exploitations

6.4 Investissements dans les activités non agricoles

Montant FEADER de la mesure
20,14 millions EUR



Contenu de la Mesure 6

6.1 DJA

Description

aide au démarrage en capital

Modulation (à valider) : 3 critères nationaux 3 critères régionaux.
+15% par critère, 60% de modulation max :

- installation hors cadre familial
- projet agro-écologique
- projet générateur de VA et emploi
- contraintes technico-eco.
- contraintes structurelles
- contraintes liées au projet

Service instructeur :
DDT/DDTM

Données financières

- Montant FEADER : 12 M€
- Taux FEADER : 80%
- Taux d'aide publique : 100%
- montants de base :
 - Zone de plaine : 11 000 €
 - Zone défavorisée hors montagne : 14 000 €
 - Zone de montagne : 22500€

En cours de définition / négociation

- Principe d'une modulation régionale / Commission
- Seuil PBS / MAAF
- Validation critères /CRIT



Contenu de la Mesure 6

6.1.2 Prêts bonifiés

Description

il s'agit de la prise en charge d'une partie des intérêts (bonification d'intérêts) des prêts permettant l'acquisition et la mise en place des moyens de production de toute nature

Données financières

- Montant FEADER : 5 M€
- Taux FEADER : 80%
- Taux d'aide publique : 100%

**En cours de définition /
négociation**

RAS

**Service instructeur :
DDT/DDTM**



Contenu de la Mesure 6

6.3 Développement des petites exploitations

Description

Aide au développement ciblée
sur les nouveaux installés
(condition : être installé depuis 6
mois minimum ou 3 ans
maximum)
Priorité au > 40ans
Même critères de modulation que
pour la DJA

Service instructeur :
Région / SGFE

Données financières

- Montant FEADER : 2 M€
- Taux FEADER : 80%
- Taux d'aide publique : 100%

En cours de définition / négociation

Seuil PBS/MAAF
Priorité au plus de 40 ans



6.4 Développement des activités non agricoles

Description

réhabilitation, extension et modernisation des structures d'hébergement collectif à vocation touristique dans les zones rurales

(porteurs privés)

Villes <3500 hab.

Données financières

- Montant FEADER : 1,14 M€
- Taux FEADER : 53%
- Taux d'aide publique : 60%
- Plafonds: 200 000 euros

En cours de définition / négociation

Seuil minimum

Service instructeur :
Région / SGFE



Mesure 7 : Services de base et renouvellement des villages en zone rurale

Types d'opérations

- 7.1 élaboration des DOCOB Natura 2000
- 7.4 Services de Base
- 7.5 infrastructures touristiques à petite échelle
- 7.6.1 Préservation et valorisation du foncier agricole
- 7.6.2 Protection contre la prédation du loup
- 7.6.3 Equipements collectifs et études pastoraux
- 7.6.4 Animation Natura 2000
- 7.6.5 Contrats Natura 2000
- 7.6.6 Patrimoine rural et évènements culturels

Montant FEADER de la mesure
55,1 millions EUR



Contenu de la Mesure 7

7.1 élaboration / revision des DOCOB N2000

Description

élaboration ou révision des
Documents d'objectifs (DOCOB)
des sites Natura 2000

Données financières

- Montant FEADER : 0,5 M€
- Taux FEADER : 53%
- Taux d'aide publique : 100%

**En cours de définition /
négociation**

Service instructeur :
DDT/DDTM



Contenu de la Mesure 7

7.4 services de base

Description

projets destinés à créer ou améliorer l'offre de services de base, particulièrement lorsque celle-ci est menacé de disparition: services de santé, à la personne, sport, culture, loisir, accueil enfance, mobilité, commerces multi-services de proximité: construction (2nd œuvre), rénovation, matériels et équipements, études de faisabilité

Villes <3500 hab.

Service instructeur :
Région / SGFE

Données financières

- Montant FEADER : 4,9 M€
- Taux FEADER : 53%
- Taux d'aide publique : 80%
- Plafond de dépenses éligibles : Equipements : 100 000 € Travaux d'aménagement : 400 000 €

En cours de définition / négociation

Seuil minimum



Contenu de la Mesure 7

7.5 Investissements publics dans les infrastructures récréatives, les informations touristiques et la signalisation des sites touristiques

Description

Amélioration quantitative et qualitative des structures publiques d'accueil du tourisme rural: confort, équipements, accessibilité, performance énergétique....

Villes <3500 hab.

Service instructeur :
Région / SGFE

Données financières

- Montant FEADER : 0,76 M€
- Taux FEADER : 53%
- Taux d'aide publique : 70%
- Plafonds des dépenses éligibles : Pour les études : 30 000 € Pour les travaux et les équipements : 200 000 €

En cours de définition / négociation

Seuil minimum



Contenu de la Mesure 7

7.6.1 Préservation et valorisation du foncier agricole et naturel pour maintenir ou restaurer les paysages ruraux et les continuités écologiques

Description

accompagnement des initiatives en faveur de la préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels, dans une optique de maintien et de restauration des continuités écologiques et de la qualité des paysages ruraux: études, travaux, investissements pour la reconquête de friches....

Service instructeur :
Région / SGFE

Données financières

- Montant FEADER : 2,4 M€
- Taux FEADER : 53%
- Taux d'aide publique : 100%

En cours de définition / négociation

Seuil minimum



7.6.2 Protection contre la prédation du loup

Description

aider l'exploitant à protéger son troupeau contre la prédation grâce un ensemble d'investissements matériels ou immatériels non productifs

Service instructeur :
DDT/DDTM

Données financières

- Montant FEADER : 32 M€
- Taux FEADER : 53%
- Taux d'aide publique : 100%

En cours de définition / négociation

Éligibilité des dépenses



7.6.3 Aide aux équipements pastoraux collectifs et aux études pastorales

Description

investissements et équipements pastoraux réalisés dans le cadre d'une organisation collective des activités pastorales et portés par des structures collectives

programmes d'études pour concevoir des préconisations adaptées à la diversité et à la complexité des écosystèmes naturels et des paysages concernés

Service instructeur :
DDT/DDTM

Données financières

- Montant FEADER : 4 M€
- Taux FEADER : 53%
- Taux d'aide publique : 75 % pour le volet investissements collectifs pastoraux ; 100% pour le volet études.

En cours de définition / négociation



7.6.4 Animation Natura 2000

Description

Pour les sites disposant d'un document d'objectif approuvé ou validé par le comité de pilotage du site Natura 2000 concerné, il s'agit de soutenir :

- sa révision ou son actualisation en tant que de besoin (concertation, études, rédaction du document)
- sa mise en œuvre : actions de sensibilisation-communication, actions de surveillance de l'état de conservation, suivis scientifiques et appui technique aux montages de contrats

Service instructeur :
DDT/DDTM

Données financières

- Montant FEADER : 7,5 M€
- Taux FEADER : 53%
- Taux d'aide publique : 100%

**En cours de définition /
négociation**



7.6.5 Contrats Natura 2000

Description

- investissements non productifs en milieux non-agricoles non-forestiers dans le cadre des contrats Natura 2000 ;
- investissements non productifs en milieux forestiers dans le cadre des contrats Natura 2000.

Données financières

- Montant FEADER : 2 M€
- Taux FEADER : 53%
- Taux d'aide publique : 100%

**En cours de définition /
négociation**

Service instructeur :
DDT/DDTM



Contenu de la Mesure 7

7.6.6 Conservation, actions culturelles et mise en valeur du patrimoine rural à petite échelle

Description

conserver et mettre en valeur les éléments culturels patrimoniaux et développer le potentiel touristique des espaces ruraux d'une part en investissant dans l'entretien, la restauration et la mise en valeur du petit patrimoine rural ; et d'autre part, en développant des actions culturelles et événementielles structurantes.

Villes <3500 hab.

Service instructeur :
Région / SGFE

Données financières

- Montant FEADER : 1,6 M€
- Taux FEADER : 53%
- Taux d'aide publique : 80%

En cours de définition / négociation

Seuil minimum



Mesure 8 : Investissements dans les Forêts

Types d'opérations

8.3.1 Défense des forêts contre les incendies

8.3.2 Protection contre les risques naturels en forêts de montagne

8.4 Reconstitution du patrimoine forestier

8.6 Aide à l'équipement et à la modernisation des entreprises sylvicoles et d'exploitation forestière

Montant FEADER de la mesure
6,8 millions EUR



Contenu de la Mesure 8

8.3.1 Défense des forêts contre les incendies

Description

Financement de travaux, de matériels ou d'actions de prévention: investissements, animation...

Bénéficiaires: collectivités territoriales, propriétaires privés, groupements, gestionnaires, ONF, personnes publiques et associations syndicales intervenant dans l'urgence ou pour l'intérêt général

Service instructeur :
DDT/DDTM

Données financières

- Montant FEADER : 5,3 M€
- Taux FEADER : 53%
- Taux d'aide publique : 80%
- Plancher dépenses publiques : 1000 euros

**En cours de définition /
négociation**



Contenu de la Mesure 8

8.3.2 Protection contre les risques naturels en forêts de montagne

Description

Opérations visant l'amélioration de la stabilité des terrains en montagne, travaux sylvicoles destinés au maintien ou à l'amélioration de la fonction de protection de la forêt, cartographie des forêts à fonction de protection

Bénéficiaires: collectivités territoriales, propriétaires privés, groupements, gestionnaires, ONF, personnes publiques et associations syndicales intervenant dans l'urgence ou pour l'intérêt général

Service instructeur :
DDT/DDTM

Données financières

- Montant FEADER : 0,19 M€
- Taux FEADER : 53%
- Taux d'aide publique : 80%
- Plancher dépenses publiques : 1000 euros

**En cours de définition /
négociation**



Contenu de la Mesure 8

8.4 Reconstitution des peuplements forestiers et remise en état des équipements DFCI sinistrés par les incendies, les catastrophes naturelles et les événements catastrophiques

Description

préparation du terrain sinistré ;

aide à la régénération naturelle ;

reboisement des zones dépourvues de semenciers et de régénération naturelle

reprise des bandes de roulement des pistes DFCI endommagées et ne permettant plus l'accès aux services de sécurité

Bénéficiaires: propriétaires et gestionnaires

Données financières

- Montant FEADER : 0,19 M€
- Taux FEADER : 53%
- Taux d'aide publique : 80%

En cours de définition / négociation

Service instructeur :
DDT/DDTM



Contenu de la Mesure 8

8.6 Aide à l'équipement et à la modernisation des entreprises sylvicoles et d'exploitation forestière

Description

Soutenir les investissements dans les matériels d'exploitation afin d'accroître la productivité des entreprises sylvicoles: matériels de débardage, d'abattage et façonnage, de broyage mobile, ...

PME / Coopérative de moins de 30 ETP et 4 millions de CA

Service instructeur :
Région

Données financières

- Montant FEADER : 1,14 M€
- Taux FEADER : 53%
- Taux d'aide publique : 40%
- Plafond dépenses publiques: 300 000 euros

En cours de définition / négociation

Seuil minimum





Mesure 10 : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Types d'opérations

10.1 MAEC zonées avec PAEC

10.2 MAEC non zonées

Montant FEADER de la mesure
75,56 millions EUR



10.1 : MAEC zonées

Description

PAEC : proposition de mesures sélectionnées par l'opérateur local en fonction du diagnostic et de la stratégie locale.

MAEC « système » SHP individuelle (zone de plaine) ou collective (région)

MAEC à enjeux localisés : engagements unitaires dont les nouveaux engagements unitaires ciblant la riziculture

Données financières

- Montant FEADER: 70,16 M EUR
- Taux FEADER: 75 %
- Taux d'aide publique: 100 %
- Plafonds: (15 000 €/exploitation/an, 30 000 si cumul avec une nouvelle mesure)

**En cours de définition /
négociation**

Service instructeur:
Conseil régional pour les PAEC,
DDT(M) pour les MAEC



Contenu de la Mesure 10

10.2 : MAEC non zonées

Description

Préservation de la ressource génétique : protection des races menacées, préservation des ressources végétales,

amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques.

Pas d'AAP, tout le territoire est éligible

Données financières

- Montant FEADER: 5,4 M EUR
- Taux FEADER: 75 %
- Taux d'aide publique : 100%

**En cours de définition /
négociation**

Service instructeur:
DDT(M)



Mesure 11 : Agriculture biologique

Types d'opérations

11.1 Conversion à l'AB

11.2 Maintien à l'AB

Montant FEADER de la mesure
18,77 millions EUR



Contenu de la Mesure 11

11.1 Conversion à l'agriculture biologique

Description

Aide à la conversion

Données financières

- Montant FEADER: 15,77 M EUR
- Taux FEADER: 75 %
- Taux d'aide publique : 100 %

**En cours de définition /
négociation**

Service instructeur:
DDT(M)



11.2 Maintien à l'agriculture biologique

Description

Objectif de diversifier les productions régionales en AB : la mesure cible les filières où les conversions sont les plus difficiles et les zones à enjeux eau.

Articulation avec les autres mesures :
1.1 : priorité à l'AB et taux d'aide bonifié pour l'AB +5%
4.1 : bonifications du taux d'aide publique de 10%.
16.4 : bonifications du taux d'aide publique de 5%
priorité aux projets liés à l'AB:
16.1 (PEI), 16.4, 1.2 (actions de démonstration)

Données financières

- Montant FEADER: 3,5 M EUR
- Taux FEADER: 75 %
- Taux d'aide publique : 100 %
- 5 années suivant la conversion. Plafond : 10 000 euros par exploitation par an.

En cours de définition / négociation

Service instructeur:
DDT(M)





Mesure 13 : ICHN

Types d'opérations

Montant FEADER de la mesure
213 millions EUR



Mesure 16 : Coopération

Types d'opérations

- 16.1 Mise en place et fonctionnement des groupes opérationnels du PEI
- 16.2 Projet pilotes, nouveaux produits dans les secteurs de l'agriculture, alimentation, foresterie
- 16.4 Mise en place de nouveaux modes de distribution pour la vente directe aux consommateurs
- 16.5 Opérations coopératives d'amélioration d'utilisation de la ressource en eau et des modes de gouvernance
- 16.7 Stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt

Montant FEADER de la mesure
7,3 millions EUR



Contenu de la Mesure 16

16.1 Mise en place et fonctionnement des groupes opérationnels du PEI

Description

soutenir la mise en place et le fonctionnement des groupes opérationnels du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) pour la productivité et le développement durable de l'agriculture: élaboration, mise en œuvre, animation des projets

Service instructeur :
Région / SGFE

Données financières

- Montant FEADER : 1,9 M€
- Taux FEADER : 80%
- Taux d'aide publique : 80%
- Régimes d'aides d'Etat

En cours de définition / négociation

Seuil minimum



Contenu de la Mesure 16

16.2 Projet pilotes, nouveaux produits dans les secteurs de l'agriculture, alimentation

Description

soutenir des projets pilotes collectifs innovants visant la mise au point de nouveaux produits, nouvelles pratiques, nouveaux procédés et nouvelles techniques dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation: élaboration, mise en œuvre, animation des projets

Service instructeur :
Région / SGFE

Données financières

- Montant FEADER : 1,9 M€
- Taux FEADER : 80%
- Taux d'aide publique : 80%
- Régimes d'aide d'Etat

En cours de définition / négociation

Seuil minimum



Contenu de la Mesure 16

16.4 Mise en place de nouveaux modes de distribution pour la vente directe aux consommateurs

Description

Soutenir l'émergence de nouveaux modes de commercialisation en direct structurants

répondre à la demande d'approvisionnement en direct de la restauration hors domicile

Service instructeur :
Région / SGFE

Données financières

- Montant FEADER : 1,9 M€
- Taux FEADER : 80%
- Taux d'aide publique : 75% +5% pour le bio
- Régime d'aide d'état

En cours de définition / négociation

Définition du marché local

Seuil minimum



16.5 Opérations coopératives d'amélioration d'utilisation de la ressource en eau et des modes de gouvernance

Description

études, travaux de recherches, missions d'animation et accompagnement des structures de gestion, élaboration d'outils d'aide à la décision, missions d'animation permettant de faire émerger des projets répondant à l'enjeu de la pérennisation de l'organisation collective de la gestion de l'eau et au défi d'équilibre entre environnement et aménagement, notamment dans les bassins versants à enjeux pour la ressource en eau

Service instructeur :
Région / SGFE

Données financières

- Montant FEADER : 0,95 M€
- Taux FEADER : 80%
- Taux d'aide publique : 80%

En cours de définition / négociation

Seuil minimum



16.7 Strategies locales de developpement pour la gestion de la forêt

Description

accompagner l'émergence de nouvelles stratégies locales de développement forestier visant à une meilleure gestion de la ressource et au respect de la multifonctionnalité de la forêt;

soutenir les projets des territoires engagés dans une stratégie locale de développement forestier

Service instructeur :
Région / SGFE

Données financières

- Montant FEADER : 0,66 M€
- Taux FEADER : 80%
- Taux d'aide publique : 80%

En cours de définition / négociation

Seuil minimum



Mesure 19 : LEADER

Types d'opérations

19.1 Soutien préparatoire

19.2 Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement (SLD)

19.3 Préparation et mise en œuvre d'activités de coopération du GAL

19.4 Frais de fonctionnement et animation relatifs à la stratégie locale de développement

Montant FEADER de la mesure
25,2 millions EUR

